



Création d'un système d'assainissement et réseaux EU et EP en partie publique et privée

Commune de Châteauneuf d'Oze



DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Pièce n° 01 : RC

Date limite de remise des offres : 14/12/2026 à 12h00

Oteis | Agence d'Aix-en-Provence

Bâtiment 18 - Parc Du Golf

350 Avenue Jrgg De La Lauziere, cs 90340

13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

06 25 20 80 71

Octobre 2026



Table des matières

1.	INTERVENANTS A L'OPERATION	4
1.1	Maitrise d'Ouvrage	4
1.2	Maitrise d'Oeuvre	4
1.3	Controleur SPS	4
2.	OBJET DU MARCHÉ.....	5
2.1	Procédure de consultation	5
2.2	Réalisation de prestations similaires et/ou complémentaires.....	5
2.3	Type de marché travaux.....	6
2.4	Lieu d'exécution	6
2.5	Variantes et options	6
2.6	Tranches et lots.....	6
2.7	Planning d'exécution souhaité	6
3.	CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ	6
3.1	Conditions de paiement du marché.....	6
3.2	Révision des prix	7
3.3	Cautionnement et garanties exigées	7
3.4	Délai de validité des offres	7
3.5	Délai de paiement	7
3.6	Groupeement	7
3.7	Langue utilisée	7
3.8	Critères de sélection des candidats	7
3.9	Visite du site	8
3.10	Clause de re examen	8
4.	DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES.....	9
5.	MODIFICATIONS APORTEES AU DOSSIER DE CONSULTATIONS DES ENTREPRISES	9
6.	GROUPEMENTS	10
7.	SOUS TRAITANCE.....	10
8.	DELAÏ D'EXECUTION	11
9.	MODALITE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS	11
9.1	Présentation et conditions d'envoi et des remise des offres	11

Oteis | Agence d'Aix-en-Provence

Bâtiment 18 - Parc Du Golf

350 Avenue Jrgg De La Lauziere, cs 90340

13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

06 25 20 80 71

Octobre 2026



9.1.1	Transmission sous support papier	11
9.1.2	Transmission électronique.....	12
9.2	Présentation des candidatures	12
9.3	Présentation des offres	14
10.	CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION	14
11.	CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES	15
12.	CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES	16
13.	OFFRES PRESENTANT UN MONTANT ANORMALEMENT BAS	16
14.	PROPRIETE INTELECTUELLE DES PROJETS	16

1. INTERVENANTS A L'OPERATION

1.1 MAITRISE D'OUVRAGE

Nom de l'organisme : **MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'OZE**

Adresse : **159 Route du val d'Oze**

Code postal : **05 400**

Ville : **Chateauneuf-d'Oze**

Téléphone : **04.92.57.11.89**

1.2 MAITRISE D'OEUVRE

Nom de l'organisme : **OTEIS**

Adresse : **Bâtiment 18 Parc du Golf - 350 Avenue JRGG de la Lauzière**

Code postal : **13 799**

Ville : **AIX EN PROVENCE**

Téléphone : **06.25 20 80 71**

1.3 CONTROLEUR SPS

Le coordinateur SPS sera désigné ultérieurement

2. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché en lot unique a pour objet principal la création de systèmes d'assainissement et réseaux EU et EP en partie publique et privée sur le centre village de Chateauneuf d'Oze ainsi qu'au hameau du Chazal. Il s'agit de la Tranche n°1 du programme de travaux de la commune.

Le présent marché comprend (liste non exhaustive) :

Partie publique

- Création de réseaux gravitaires d'assainissement
- Reprise d'un tronçon EU et remplacement **en lieu et place de l'existant**
- Raccordement amont/aval du nouveau réseau de collecte sur le réseau d'assainissement existant
- Création d'un système de traitement des eaux usées
- Continuité de service de collecte EU pendant toute la durée des travaux
- Création d'un réseau pluvial
- Rabotage et reprofilage de la voirie et réfection de voirie
- Mise en place de boutons poussoirs sur des fontaines
- Amené du réseau AEP au niveau de la STEU
- Désinfection et mise en service de l'antenne AEP de la STEU

Partie privée

- Vidange des fosses septiques
- Comblement des fosses septiques (en partie)
- Création d'un réseau d'assainissement entre les sorties EU des habitations jusqu'à la boîte de branchement
- Raccordement des sorties EU des habitations au nouveau réseau en partie privée

La consistance exacte des travaux figure dans le CCTP.

2.1 PROCEDURE DE CONSULTATION

Marché à prix unitaires passé selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1, R. 2123-1, R. 2123-4 et R.2123-5 du Code de la Commande Publique.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats des 3 meilleures offres établies d'après le classement selon les critères présentés à l'article 11 suivant. La négociation se fera via la plateforme de dématérialisation. **Les candidats sont donc informés de la possibilité que se laisse le Maître d'Ouvrage d'attribuer le Marché sur la base des offres initiales.**

2.2 REALISATION DE PRESTATIONS SIMILAIRES ET/OU COMPLEMENTAIRES

Les prestations pourront donner lieu à un nouveau marché pour la réalisation de prestations similaires qui seront exécutées par l'attributaire du présent Marché. Le pouvoir adjudicateur se réserve alors la possibilité de passer

un Marché Public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable en vertu de l'article R.2122-7 du Code de la Commande Publique.

Ce nouveau marché ne pourra dépasser 50% du montant initial du marché et devra être conclu dans les 3 ans à compter de la notification du présent Marché. Les prix de ce nouveau Marché seront établis sur la base du bordereau des prix unitaires du présent marché, révisé selon les conditions prévues au CCAP ou sur des bases de prix comparables.

2.3 TYPE DE MARCHE TRAVAUX

Exécution

2.4 LIEU D'EXECUTION

Les travaux concernent :

- Le hameau de Chazal : commune de Chateauneuf-d'Oze
- La zone du village : commune de Chateauneuf-d'Oze

2.5 VARIANTES ET OPTIONS

La station d'épuration ne peut pas faire l'objet d'une variante. Le reste du marché peut faire l'objet de variantes.

2.6 TRANCHES ET LOTS

Il se présente en **un lot unique** avec une tranche.

2.7 PLANNING D'EXECUTION SOUHAITE

Les travaux (période de préparation) devront débiter à notification du marché.

En répondant au présent appel d'offre, l'Entrepreneur s'engage à démarrer immédiatement à notification.

3. CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

3.1 CONDITIONS DE PAIEMENT DU MARCHÉ

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le règlement des travaux sera effectué par application du Bordereau des Prix Unitaire aux quantités réalisées du Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

3.2 REVISION DES PRIX

Les prix sont fermes et non révisables.

3.3 CAUTIONNEMENT ET GARANTIES EXIGÉES

Garantie à première demande ou retenue de garantie.

3.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à **120 (cent vingt jours)** à compter de la date de remise des offres.

3.5 DELAI DE PAIEMENT

Le délai de paiement est de **30 jours**.

3.6 GROUPEMENT

Le marché sera attribué à une entreprise individuelle ou à un groupement momentané d'entreprises.

Conformément à l'article L-2142-21 du Code de la Commande Publique, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements (ou de membres de plusieurs groupements).

En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre.

La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs est un groupement solidaire.

3.7 LANGUE UTILISEE

Les offres et tous les documents relatifs à la présente consultation sont obligatoirement rédigés en français.

3.8 CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATS

En application du Code de la Commande Publique, sont considérées comme non recevables les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées au présent règlement ou qui ne présentent pas de garanties suffisantes.

3.9 VISITE DU SITE

La reconnaissance de terrain est **fortement conseillée** préalablement à la remise du dossier d'offre afin que le candidat chiffre sa proposition en ayant pris connaissance des accès et des conditions de travail.

Le candidat peut prendre contact avec le Maître d'ouvrage afin de convenir ensemble d'une date de visite.

- Monique Barthelemy, mairie.chateauneufdoze.1@wanadoo.fr, 06.70.83.72.40

☞ Le candidat ne pourra se prévaloir ultérieurement d'un défaut de connaissance de la zone de travaux (dans la mesure de ce qui est visible) pour justifier un complément de rémunération.

3.10 CLAUSE DE RE EXAMEN

Le marché pourra être modifié conformément aux dispositions prévues aux articles L.2194-1 à L.2194-3 et R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique :

- Modification de la clause de variation de prix en cas de survenance de certains évènements qui pourraient altérer en cours d'exécution l'équilibre financier du contrat,
- Selon les évolutions réglementaires, les modalités de paiement pourront être adaptées. Elles seront notifiées par ordre de service
- Options dont notamment :
 - Travaux fournitures ou services supplémentaires qui deviendraient nécessaires
 - Décision de poursuivre
 - Calendrier prévisionnel

4. DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Le dossier de consultation est constitué des documents énumérés ci-dessous :

- 01 - Règlement de la consultation (RC)**
- 02 - Acte d'engagement (AE)**
- 03 - Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)**
- 04 - Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses Annexes**
- 05 – Détail Quantitatif Estimatif (DQE)**
- 06– Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF)**

Le Dossier de Consultation est consultable et/ou téléchargeable gratuitement par les candidats potentiels, jusqu'à la date limite de réception des offres, sur le site : www.marches-securises.fr

Les documents additionnels sont transmis gratuitement par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur à tout candidat qui a retiré le Dossier de Consultation.

5. MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER DE CONSULTATIONS DES ENTREPRISES

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6. GROUPEMENTS

Les candidatures et les offres sont signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché. Un même prestataire ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur et coordonne les prestations des membres du groupement.

Le mandataire du groupement est solidaire de chacun des membres du groupement pour l'exécution de ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique.

7. SOUS TRAITANCE

Conformément au Code de la Commande Publique, la sous-traitance partielle est autorisée sous réserve d'acceptation par la collectivité de chaque sous-traitant et l'agrément des conditions de paiement. Le titulaire du marché demeure responsable de l'exécution de toutes les obligations résultant du marché. Le sous-traitant doit fournir les attestations et pièces exigées par le présent règlement de la consultation (partie candidature) et se trouve soumis aux mêmes conditions d'accès à la commande publique que les candidats eux-mêmes.

8. DELAI D'EXECUTION

Le délai global d'exécution est à fixer par les candidats dans l'Acte d'Engagement.

Le délai global d'exécution fixé par les candidats dans l'Acte d'Engagement sera détaillé dans un planning prévisionnel.

9. MODALITE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS PAR LES CANDIDATS

9.1 PRESENTATION ET CONDITIONS D'ENVOI ET DES REMISE DES OFFRES

9.1.1 Transmission sous support papier

Depuis le 1^{er} octobre 2018, les plis papier ne sont plus acceptés. Tous les acteurs de la commande publique doivent se conformer à l'obligation de dématérialisation (Article R.2132-7 du Code de la Commande Publique).

Les offres devront être transmises au format électronique à partir de la plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.fr suivant les modalités décrites au 9.1.2.

Pour les candidats qui souhaitent transmettre une copie de sauvegarde au format papier, celle-ci devra être transmise sous pli cacheté portant les mentions :

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'OZE Création de systèmes d'assainissement et réseaux EU et EP en partie publique et privée « COPIE DE SAUVEGARDE » « NE PAS OUVRIR »

Ce pli sous enveloppe extérieure unique et cachetée contiendra les pièces définies ci avant dans le présent document, sera déposé contre récépissé à l'adresse suivante :

MAIRIE DE CHATEAUNEUF D'OZE
159 Route du Val d'Oze
05 400 Chateauneuf d'Oze
Du lundi et jeudi 8h-12h

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite précitées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

9.1.2 Transmission électronique

Les plis sont adressés par voie électronique à partir de la plate-forme de dématérialisation www.marches-securises.fr

S'agissant d'une consultation MAPA, le choix est laissé aux candidats de signer électroniquement leur offre ou bien de transmettre les documents avec signature manuscrite scannée.

NOTA : il est recommandé aux candidats de tester suffisamment à l'avance la configuration de leur matériel informatique et de tenir compte du délai de transmission de leur offre.

9.2 PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats auront à produire un dossier de **candidature complet**, entièrement rédigé en langue française, comprenant les pièces suivantes datées et signées par eux.

Les plis transmis ou déposés par les entreprises doivent être cachetés, comporter l'indication de la consultation et contenir :

Les Pièces administratives, comprenant :

- Le pouvoir de la personne habilitée à signer le marché
- Un extrait Kbis de la société
- La lettre de candidature DC 1 et habilitation du mandataire par ses co-traitants
- La déclaration du candidat DC 2 avec indication des CA des trois derniers exercices du ou des candidats
- Les attestations de régularités fiscales et sociales
- Une Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Les attestations d'assurance de l'année en cours - Responsabilité civile et professionnelle (décennale)
- Les moyens humains et matériels (cf. remarques ci-dessous)
- Les références et expériences professionnelles (cf. remarques ci-dessous)

Remarques importantes.

- a) En matière fiscale et sociale, les organismes ne délivrent qu'un seul certificat par an. Il appartient donc aux candidats de produire dans leur dossier de candidature une photocopie de chacun de ces certificats certifiés conformes ou sur laquelle ils porteront, eux-mêmes, la mention manuscrite suivante :

« Je soussigné X, agissant au nom de l'entreprise Y..... atteste sur l'honneur que la présente photocopie est conforme à l'original.

Date et signature »

- b) Conformément au Code de la Commande Publique, le candidat pourra dans un premier temps produire une déclaration sur l'honneur dûment daté et signé justifiant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales. Si sa candidature est retenue, il devra produire dans un délai de huit (8) jours à compter de la notification de la décision de la commission d'appel d'offres les pièces concernées.

Les capacités économiques et financières

Le candidat devra fournir une déclaration concernant le chiffre **d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux auxquels se réfère le marché**, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles. Les capacités économiques et financières de l'entreprise devront être en rapport avec l'exécution de l'opération projetée par la commune.

Les capacités techniques

• **MOYENS HUMAINS :**

Une déclaration indiquant les **effectifs moyens annuels** et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années.

• **MOYENS TECHNIQUES :**

Une déclaration indiquant **l'outillage, le matériel, et l'équipement dont le candidat dispose pour l'exécution du Marché**

• **REFERENCES, EXPERIENCE PROFESSIONNELLE** des candidats :

Présentation d'un tableau de références : liste d'opérations au moins de même montant et complexité technique que le projet, exécutées au cours des trois (3) dernières années appuyées d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.

(Indiquer l'année, le maître d'ouvrage, la nature de la prestation, le montant du marché (préciser € HT ou TTC), si la réalisation a été effectuée en tant que titulaire du marché, ou co-traitance ou sous-traitance (dans ce cas, indiquer la part de marché réalisée).

Seront fournis également les certificats de capacité et/ou les certificats FNTP et tout autre certificat jugé pertinent (en particulier lié aux travaux en présence d'amiante).

9.3 PRESENTATION DES OFFRES

Pièces du marché :

- Acte d'engagement, complété, **daté et signé** ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières, **daté et signé** ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières, **daté et signé**, *(peut être remplacé par une note d'acceptation datée, signée)*
- Annexe au Cahier des Clauses Techniques Particulières et ses annexes, **daté et signé** *(peut être remplacée par une note d'acceptation datée, signée)*
- Détail Quantitatif Estimatif, complété, **daté et signé**,
- Bordereau des Prix Unitaires, complété, **daté et signé**,
- Un mémoire technique rédigé par l'entreprise, contenant :
 - Le descriptif technique des travaux et des plans des aménagements proposés
 - Fournitures et fournisseurs (type de matériaux et matériels, provenance, conformité aux normes...)
 - La prise en compte du contexte des travaux et des contraintes identifiées sur le terrain et dans le dossier de consultation
 - Les conditions d'organisation, d'installation et de conduite du chantier
 - Les moyens humains envisagés et références en relation avec le présent Marché
 - Une note de phasage travaux et de maintien de la continuité de service
 - Principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène des employés et des riverains sur le chantier et à ses abords, ainsi que les éléments mis en œuvre en matière de protection de l'environnement en particulier pour la gestion des déchets.
- Le calendrier détaillé d'exécution des travaux comprenant les phases de préparation et de réception

10. CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA CONSULTATION

Avant de procéder à l'examen des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, il pourra décider de demander à tous les candidats ayant remis une offre de la compléter dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à 10 (dix) jours.

11. CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

Le jugement sera effectué dans les conditions prévues dans le Code de la Commande Publique.

Valeur technique : 60 points	Prix : 40 points
-------------------------------------	-------------------------

Les offres inappropriées (réponses sans rapport avec le besoin), irrégulières et inacceptables seront éliminées.

VALEUR TECHNIQUE

Les offres seront notées sur 60 points en fonction des critères énoncés suivants :

N° des Critères	Description des critères	Pondération pour la notation
1	Analyse des contraintes (accès, zone de travail publique et privée, STEU, travail chez privée ,...) et les moyens mis en œuvre pour y répondre	15 points
2	Méthodes d'exécution (signalisation, repérage, réalisation et protection des fouilles, pose des canalisations, mise en œuvre STEU méthodologie de remblaiement, réfection de voirie, ...)	15 points
3	Capacité technique : moyen humain, moyens techniques, références et expérience professionnelle, fourniture et matériaux, en lien avec le présent projet.	15 points
4	Organisation et planning prévisionnel d'exécution, engagement sur démarrage immédiat à notification et organisation prévisible du chantier	10 points
5	Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes chantier et riverains	4 points
6	Gestion des déchets de chantier (SOGED)	1 points

La note de la meilleure offre en valeur technique sera ramenée à **60 points**.

Les notes des autres offres seront réajustées suivant la formule suivante :

Note de valeur Technique = (Note offre E / Note meilleure offre) X 60

PRIX

Nombre de points « Entreprise E » (Note Prix) = (prix mini / prix Entreprise E) X 40

Où l'offre mini représente l'offre au coût le plus faible non considéré comme anormalement basse.

NOTE FINALE

Note Finale = Note de Valeur Technique + Note Prix

Le jugement des offres donnera lieu à un classement et l'offre la mieux classée sera retenue. En cas d'égalité de points, la décision d'attribution du marché relèvera de la commission d'attribution.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le candidat dont l'offre sera retenue devra fournir une attestation d'assurance Responsabilité civile et tous risques travaux à jour et pour toute la durée des travaux, ainsi que les attestations fiscales et sociales.

12. CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES

En cas de discordance financière entre les pièces constituant l'offre, **les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront**, pour l'appréciation de l'offre, sur toutes les autres indications de l'offre.

Les candidats seront tenus de rectifier la DQE/BPU en conséquence, qu'il s'agisse d'erreurs de multiplication, d'addition ou de report de montant.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant demander des précisions par écrit.

Les offres seront rejetées dès lors que les justifications fournies n'apparaîtront pas satisfaisantes.

13. OFFRES PRESENTANT UN MONTANT ANORMALEMENT BAS

Toute offre présentant un prix anormalement bas pourra être écartée par l'entité adjudicatrice, après demande écrite de précision.

14. PROPRIETE INTELECTUELLE DES PROJETS

Les offres non retenues demeurent la propriété de leurs auteurs.